

Le Conseil départemental
aux côtés des Valdoisiens

**val
d'oise** 
le département



Téléassistance

avec détection de chute
et soutien psychologique

Tunstall



vitaris

VIVONS PLEINEMENT

LA TÉLÉASSISTANCE

La téléassistance permet à une personne âgée ou personne handicapée d'obtenir rapidement de l'aide ou l'intervention des secours 24h/24 depuis son domicile, quel que soit le problème rencontré, en pressant le bouton d'une télécommande qu'elle porte sur elle.



▼ Comment ça fonctionne ?

Un transmetteur est branché à domicile sur la ligne téléphonique et une prise secteur par un technicien. Une télécommande permet ensuite à la personne âgée ou personne handicapée de déclencher à distance un appel, par simple pression du doigt. Elle est reliée à la centrale d'écoute à toute heure du jour et de la nuit.

La télécommande est étanche et peut prendre plusieurs formes :

- une télécommande « classique » qui se porte en collier ou se clipse,
- une télécommande montre,
- une télécommande qui détecte également les chutes.

Les appareils sont automatiquement testés chaque semaine afin de vérifier le bon état de fonctionnement de la ligne téléphonique.

▼ Installation d'urgence ?

En cas d'urgence médicale, l'installation peut être réalisée dans les 48 heures à compter de l'envoi de la demande par le Conseil départemental à la société VITARIS.

▼ Combien ça coûte ?

En passant par la société VITARIS, partenaire du Département, vous bénéficiez d'un tarif préférentiel.

Pour les personnes non imposables, c'est le Département qui finance l'abonnement.

Le coût des prestations et le montant des aides proposées sont consultables sur le formulaire de souscription via le lien www.senior.valdoise.fr/1082

▼ Restitution du matériel ?

L'abonné doit prévenir le Conseil départemental et remettre le matériel au CCAS de sa ville de résidence afin qu'un technicien de la société puisse le récupérer.



LES PRESTATIONS COMPLÉMENTAIRES

▼ L'assistance psychologique :

Si vous rencontrez des difficultés morales dans votre quotidien, vous pouvez avoir accès à une assistance psychologique par téléphone. Un pôle de psychologues cliniciens diplômés est à votre écoute et vous apporte un soutien et une aide.



Comment ça marche ?

Le pôle psychologique, averti de votre appel, prendra alors contact avec vous. Celui-ci fonctionne de 8h à 22h, 7 jours sur 7.

Combien ça coûte ?

Ce service est financé par le Département sans coût supplémentaire pour les abonnés.

▼ Les prestations domotiques :



Chemin lumineux :

Il s'agit d'un système d'automatisation de l'éclairage par un détecteur de mouvement, afin de prévenir les chutes liées aux déplacements nocturnes



Boîte à clés sécurisée :

Ce matériel permet l'accès au domicile pour les personnes autorisées (proches, enfants, services de secours, aide-ménagère...)



Détecteur d'inactivité :

Installé dans un lieu de passage fréquent, le détecteur d'inactivité permet de s'assurer de la mobilité de la personne âgée et/ou handicapée.

Pour les bénéficiaires APA non imposables : soumis à l'accord de la Commission APA pour une prise en charge par la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie, via le formulaire de demande de la téléassistance.

Pour les bénéficiaires APA imposables et les non bénéficiaires de l'APA : à régler directement auprès de la société VITARIS.

ÉDITO



Le Conseil départemental accompagne l'ensemble des Valdoisiens tout au long de la vie. Chef de file des politiques de solidarité au niveau départemental, il apporte un soutien tout particulier aux Valdoisiens les plus fragiles parmi lesquels les personnes âgées dépendantes. Celles-ci peuvent notamment solliciter l'attribution de l'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie) et bénéficier de dispositifs mis en place par le Conseil départemental pour apporter une réponse adaptée à leurs besoins.

Le Conseil départemental prend en charge en totalité le coût d'installation et d'abonnement mensuel à un service de téléassistance pour les personnes non imposables au titre de l'impôt sur les revenus.

Le dispositif de téléassistance vise à améliorer la qualité de vie à domicile des personnes âgées et des personnes handicapées. Ce service est à votre écoute 24h sur 24 et plus de 10 000 personnes dans le Val d'Oise y sont abonnées.

Les bénéficiaires de la téléassistance peuvent également recourir à :

- un service d'assistance psychologique par téléphone,
- la possibilité de recevoir des messages ou recommandations sur son téléphone, par exemple en cas de canicule ou de grand froid,
- des prestations domotiques tels que le chemin lumineux, une boîte à clés sécurisée, le détecteur d'inactivité.

Ce service de téléassistance propose également la détection de chute, sans surcoût.

Marie-Christine CAVECCHI

Présidente du Conseil départemental du Val d'Oise

CONDITIONS D'OBTENTION

La téléassistance s'adresse aux personnes âgées de plus de 60 ans et aux personnes handicapées (personnes de moins de 60 ans bénéficiaires de la carte mobilité inclusion invalidité), résidant dans le Val d'Oise.

COMMENT FAIRE LA DEMANDE DE TÉLÉASSISTANCE ?

1. Téléchargez le formulaire de souscription via le lien www.senior.valdoise.fr/1082
2. Adressez le formulaire et les pièces justificatives :

▶ Si vous êtes bénéficiaire de l'APA à domicile (imposable ou non sur les revenus *)

ou

▶ Si vous n'êtes pas bénéficiaire de l'APA à domicile et non imposable sur les revenus *

ou

▶ Si vous avez moins de 60 ans, titulaire d'une carte mobilité inclusion invalidité et non imposable sur les revenus *

▶ Si vous n'êtes pas bénéficiaire de l'APA à domicile et imposable sur les revenus *

ou

▶ Si vous avez moins de 60 ans, titulaire d'une carte mobilité inclusion invalidité et imposable sur les revenus *

* L'imposition doit être inférieure au seuil de non mise en recouvrement de 61€, (Ligne : Impôt sur le revenu net avant corrections)

Au Conseil départemental du Val d'Oise :
Direction Personnes Agées
2 avenue du Parc
CS 20201
95032 CERGY PONTOISE CEDEX
01 34 25 76 86
teleassistance@valdoise.fr

A VITARIS :
Vitaris Burocampus
3 rue de Verdun
78590 NOISY LE ROI
01 30 56 43 90
teleassistance95@vitaris.fr